Le Breuil

2025-05 TEMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

OBJET : REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION – 6 RUE DE LA MONTEE NOIRE

L'An deux mil vingt-cinq, le vingt-et-un mai,

Nous, Maire de la Commune de Le Breuil,

Vu l'article L131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu l'article 511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu la demande de **l'Entreprise GUINOT TP MONTCHANIN – Chez Sogelink – TSA 70011 – 69134 DARDILLY CEDEX** afin de réaliser des travaux de remplacement de cadre et tampon chambre Télécom

Considérant qu'il nous appartient de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient,

ARRÊTONS

ARTICLE 1er : A compter **du 2 juin 2025 et ce pour une durée de 15 jours,** la **circulation** des véhicules, **rue de la Montée Noire** se fera **sous alternat, manuellement, à hauteur du N°6** en raison de travaux de remplacement de cadre et tampon chambre Télécom

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire pour la sécurité de ces travaux sera mise en place par **l'Entreprise GUINOT TP MONTCHANIN.**

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable du Service Technique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée au Commissariat de Police du Creusot et à la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Fait à Le Breuil, le 21 mai 2025

Pour Le Maire Empêché,
Par délégation
Fiorina MOREAU
1ère Adjointe

MAIRIE DU BREUIL (Saône-et-Loire)